

DEBOUTIN Paul

Candidat de la France insoumise – 7^{ème} circonscription des Yvelines

fi7807@yahoo.com

A Conflans, le 02/06/2017

Objet : Réponse du candidat de la France insoumise pour la 7^{ème} circonscription des Yvelines à la lettre d'interpellation de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Ile de France.

Madame, Monsieur,

Le système économique de notre société est aujourd'hui dominé par le secteur de la finance et ses exigences de rentabilité à court terme. Cette organisation est incompatible avec la protection du seul écosystème compatible avec la vie humaine et la capacité pour les salariés à prendre part à la décision en matière de production. Jean Jaurès avait fait un constat sans appel lorsqu'il déclarait que la République avait fait du travailleur un citoyen dans la Cité mais l'avait laissée serf dans l'entreprise. Il est temps de changer en profondeur ce système.

La prédation de la finance est écologiquement insoutenable, antidémocratique et économiquement inefficace, car elle représente le secteur le plus éloigné des réalités concrètes de la production. **Face à cela, une autre économie est possible ! Elle existe d'ores et déjà, grâce à l'économie sociale et solidaire (ESS)** qui constitue un mode de production privilégiant la place de la personne plutôt que le seul profit financier et ayant pour objectifs premiers la réalisation d'un projet collectif et la pérennité financière de la structure de production. La loi de 2014 a donné une visibilité sans précédent au secteur de l'ESS, mais elle n'a malheureusement pas tenue toutes ses promesses, loin de là. La question de la gouvernance démocratique y a été totalement minorisée, tandis qu'en parallèle le gouvernement favorisait la marchandisation des activités associatives, notamment avec les contrats à impact social. L'ESS représente un tel potentiel, aussi bien en matière économique, écologique, sociale que démocratique, qu'il est vraiment regrettable que, lors du quinquennat qui vient de s'achever, le gouvernement n'ait pas pris davantage de mesures. Nous y remédierons. Le programme de la France insoumise, intitulé « L'Avenir en commun », propose de protéger, développer et renforcer le secteur de l'ESS (proposition 22). Un livret thématique dédié à cette question développer plus largement notre analyse de la situation et nos propositions : <https://avenirencommun.fr/livret-ess/>

Face à la marchandisation de l'économie, l'ESS s'appuie sur une vision de l'économie, de la production, des rapports sociaux et de la répartition du pouvoir que nous défendons. Avec l'ESS, c'est l'idée même de conférer au peuple le pouvoir de décider, y compris en matière de production, qui est avancée. L'ESS propose également d'aborder la question de la propriété sous un angle que nous partageons, en favorisant le droit d'usage face à la propriété lucrative. Enfin, nous sommes favorables à la transition écologique de notre économie et à la bifurcation écologique de nos modes de production et de consommation. L'ESS occupera une place

centrale dans cette transition, et elle sera largement soutenue et valorisée par la création de filières économiques écologiques.

Dans cette optique, **l'ESS représente la porte d'entrée pour le développement d'un nouveau modèle économique alternatif au capitalisme financier et favorable à l'appropriation collective des moyens de production.** C'est pourquoi nous proposons de créer un réseau de coopératives afin de pouvoir résister aux grands groupes et aux aléas de la production. Ce réseau permettra de mettre en commun les capacités d'investissement en mutualisant la plus-value au service du financement des projets et le recours aux subventions. Les salariés du réseau pourront se voir garantir leur niveau de qualification et le salaire associé où qu'ils aillent travailler, via la création d'un **statut « salarié ESS »** applicable au secteur. Les salaires des personnes intégrées à ce statut pourront être versés par des caisses communes de salaires et d'investissement, et non plus par les coopératives elles-mêmes.

Je tiens à insister sur l'importance en matière de **changement culturel** que peut apporter le développement de l'ESS. Le passage à la **6^{ème} République** est au cœur de notre programme, pour faire face à l'urgence démocratique. Le pouvoir d'initiative populaire est décisif pour la construire dans tous les pans de la société. Associations d'éducation populaire, régies de quartier, Amap, recycleries, habitat coopératif ou coopératives de consommation représentent des manières d'agir, de s'organiser et de travailler qui sont des alternatives concrètes dessinant le chemin de la transition vers ce nouveau modèle économique. Il faut donc favoriser à la fois le soutien massif, notamment financier, de toutes ces initiatives, et leur articulation intelligente avec les pouvoirs publics. Plus particulièrement, **nous défendons les « communs »** et chercherons à en généraliser le champ. Un « commun » est défini par la ressource collective à laquelle il est lié (eau, énergie...), la communauté qui l'utilise (usagers, paysans...) et le mode de gouvernance (méthode collective de décision type régie publique). Chaque ressource est différente et varie en fonction de sa taille. A chaque secteur précis devra donc correspondre le mode de propriété collective adéquat, de proximité, local ou national.

Concrètement, je m'inscris totalement dans le programme « L'Avenir en commun » et ses orientations pour renforcer le cadre juridique des coopératives, sécuriser et développer le financement de l'ESS, soutenir les alternatives citoyennes et **développer l'ESS et les communs**. Je défendrai toutes ses propositions, parmi lesquelles notamment :

- Révision du code des marchés publics pour favoriser l'ESS et les coopératives
- Droit de préemption des salariés pour la reprise en coopérative d'une entreprise en cas de vente ou de liquidation, et aider si nécessaire à la reprise d'activité
- Redéfinition du statut des banques coopératives pour instituer un réel pouvoir des sociétaires usagers à tous les échelons et inscrire dans leurs missions le financement des initiatives de l'ESS
- Reconnaissance du statut de bénévole associatif (notamment pour le secteur de l'Education populaire)
- Soutien aux coopératives d'activités et d'emploi face à l'ubérisation de la société et à l'auto-entrepreneuriat
- Aide au développement des Sociétés coopératives d'intérêt collectif
- Développement et intégration des coopératives locales de production et de consommation d'énergies renouvelables dans la planification écologique

- Soutien aux initiatives d'habitat autogéré dans le cadre des programmes de création de logements sociaux
- Dans le cadre du redéploiement des services publics (transport, éducation, logement, social, santé, formation...), privilégier les coopérations entre les entités publiques et les structures de l'ESS du secteur concerné
- Soutien aux agriculteurs lancés dans une démarche de circuit court, notamment par la commande publique (100% d'alimentation biologique dans la restauration collective)
- Intégration de l'ESS dans les programmes sociaux et économiques au lycée et développement de cursus universitaires
- Soutien financier aux initiatives reposant sur des règles rigoureuses en matière de démocratie interne et de finalité sociale et écologique (Amap, Ville en transition, SEL...)
- Inscription dans la Constitution de la priorité du droit d'usage sur la propriété lucrative
- Reconnaissance juridique des biens communs (eau, air, alimentation...) indispensables à la vie et dont la gestion ne peut être celle de simples marchandises
- Soutien à l'organisation en commun des unités de production d'énergies locales, des semences et de la gestion de l'eau

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Paul DEBOUTIN

Candidat de la France insoumise – 7^{ème} circonscription des Yvelines